

Cigogne noire info :

Lettre d'information du



Réseau Cigogne noire

N°2 – juin 2009

Une lettre d'information afin de tenir régulièrement au courant les acteurs du réseau des actualités liées au suivi et à la protection de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), en France mais avec aussi des nouvelles de nos voisins proches et plus lointains.

Editorial :

Après l'émotion de l'observation du retour des premiers oiseaux et le contrôle de l'occupation des nids, il convient de faire un premier état des lieux

La plus part des nichées sont écloses, mais tous les nids visités par les oiseaux n'ont pas abouti à une nidification. On sait que tous les sites n'ont pas été découverts et que certaines découvertes sont restées confidentielles. A ce jour il n'y a pas de reproduction signalée dans un nouveau département. Le département des Ardennes s'affirme comme le bastion de l'espèce en France. La population de la région voisine belge serait estimée à 80 couples.

En juin, les deux adultes des couples nicheurs vont ravitailler leur nichée, les observations de Cigogne noire vont augmenter, ouvrons l'œil !

Etat des lieux des nids :

Au 21 mai le réseau a connaissance de 12 nids occupés : Ardennes 6, Meuse 2, Aube 1, Côte d'Or 1, Maine et Loire 1, Indre et Loire 1. D'autres nids ont été visités par des oiseaux sans suite. Quelques sites susceptibles d'abriter une nichée vont être prospectés les jours à venir.



F. Croset

La Cigogne noire, un indicateur patrimonial parmi d'autres :

Le contrat Etat-ONF prévoit un bilan patrimonial des forêts de l'Etat. Trois oiseaux à forte valeur patrimoniale constituent des indicateurs : Le Balbuzard pêcheur, le Milan Royal et la Cigogne noire. Pour ces espèces « phare », les nids sont recensés et des mesures de protection sont mises en œuvre.

Objectif 2009, un suivi renforcé :

- Contrôle des couples nicheurs :

Chaque suiveur de nid essaiera de vérifier si les oiseaux nicheurs sont bagués ou non. En 2008 deux oiseaux étaient bagués : Aube et Creuse, plus un dans la Meuse dont nous attendons l'information.

- Fiche de nid :

A l'occasion du baguage de jeunes au nid, pensez à remplir la fiche de nid !

- Couples cantonnés :

Nous rappelons qu'en plus des couples nicheurs il est demandé cette année, afin de mieux évaluer la population, d'estimer les couples cantonnés à partir d'indices fiables tel le transport de matériaux, l'observation d'oiseaux en vol bas sur la forêt, ou d'un adulte plongeant en forêt... Le retour des immatures (bec et pattes moins rouge vif) à partir de mi-mai complique un peu l'interprétation des observations.

L'hivernage en France, une exception ? :

La France ne fait théoriquement pas partie des sites d'hivernage de la Cigogne noire. Cependant, au moins un oiseau est observé depuis plusieurs années dans la région centre en Sologne.

En décembre un immature bagué très peu farouche a été observé régulièrement à la frontière du Nord et de la Belgique. Il se laissait photographier à moins de 5 mètres (voir photo ci-dessous). Il sera retrouvé mort peut être victime d'appâts empoisonnés répandus le long du ruisseau à l'intention des rongeurs. Cet oiseau visiblement imprégné avait été récupéré affaibli en Hollande soigné puis relâché. Il était donc hivernant par la force des choses.



T. Tancrez

Baguage :

Les opérations de baguage vont s'organiser sous la houlette de Luc Strenna responsable du programme national déposé près du CRBPO. Depuis 1995, 286 Cigognes noires ont été bagués en France dont 220 poussins au nid (77%), 64 volants à la cage piège (22%) et 2 oiseaux en provenance d'un centre de soins.

Le piégeage des oiseaux volants à la cage piège posée sur le long d'un petit ruisseau est l'occasion de baguer des adultes ou immatures. Cette année, deux dispositifs sont en place à la fin mai, dans la Nièvre (SOBA) et en Haute Marne (ONF).



ONF

Mesures de précautions :

La réussite de nidification d'un couple de Cigogne noire dans une parcelle forestière peut être compromise par l'exploitation de celle-ci. Aussi des mesures peuvent être prises, afin d'allier protection de l'espèce et gestion forestière.

Dans les Ardennes des mesures ont été prises pour garantir l'avenir de 2 nichées : en forêt domaniale par la suspension d'une coupe en collaboration avec l'exploitant et en forêt communale grâce au déplacement de l'affouage en accord avec le maire. Dans les Vosges, les dates de débardage d'une exploitation ont été calées pour ne pas déranger le retour des nicheurs.

Dans l'Aube, les abords du nid n'ont pas été martelés et les dates d'exploitation ont été ajustées.

Des nouvelles d'ailleurs...

- Allemagne

Entre 1950 et 1960 on ne dénombrait que 20 couples nicheurs. De 1971 à 1990 l'effectif est monté à plus de 170 couples. En 2001 on estimait 430 territoires occupés pour 330 couples nicheurs connus. Depuis 1990 le sud et sud ouest du pays sont recolonisés. (G Dornbusch dans Biota 2006, actes du colloque international en Hongrie 2004)

- Estonie

Une webcam a permis de suivre le retour des oiseaux en Estonie, mais une bagarre de trois oiseaux au nid (en direct) à entraîné l'abandon de la ponte.

Site : <http://www.looduskalender.ee/en/node/3231>

- Lettonie

Les ornithologues ont analysé des œufs clairs et des coquilles : surprise, présence de DDT dans les quinze œufs prélevés dans 14 nids.. Question : les oiseaux ont été contaminés en Europe ou en Afrique ?

- Afrique

Nous avons rencontré le député mauritanien de la région du Gorgol, haut lieu d'Afrique de l'ouest pour l'hivernage des Cigognes noires. Cette région est dans l'attente d'une collaboration avec l'Europe pour la protection de ces zones humides mauritaniennes. Par le passé deux oiseaux bagués en France ont été observés dans cette zone, un des Ardennes et l'autre de Côte d'Or. Les données satellitaires avaient permis d'identifier l'importance de cette zone humide à la sortie du désert.

Internet :

Le site Internet ONF contient une page **Cigogne noire** dans la rubrique **Faune**. Une fiche d'observation peut être remplie en ligne. Certains observateurs utilisant le moteur de recherche « atterrissent » sur le site ONF. C'est ainsi qu'en 2008 et 2009 deux nids nous ont été signalés par des promeneurs ayant découvert un nid au hasard de leur promenade forestière. Site web ONF : www.onf.fr/foret/faune/cigognes/index.htm

Faits divers :

- On nous signale en Ardennes une Cigogne noire chassant une buse en claquant du bec à proximité d'un nid.

- Le record d'occupation d'un nid est de 7 ans dans les Ardennes. Les adultes n'étant pas bagués on ne peut affirmer qu'il s'agit du même couple. A noter qu'en Côte d'Or, un couple bagué avait utilisé le même site 6 années consécutives.

- Encore dans les Ardennes : un ancien nid déserté pendant trois ans est à nouveau occupé. Un arbre ayant déjà abrité un nid de Cigogne risque de la voir revenir, donc il doit être conservé le plus longtemps possible.

- A signaler depuis le début du programme Cigogne noire, une seule relecture de cigogne estonienne en France en Alsace. La majorité de cette population gagne l'Afrique de l'est par le Bosphore.

- Dans l'Indre et Loire un couple de Cigogne noire s'est installé dans un ancien nid de buse. Première donnée de ce type en France. « Vieux nid de buse ou d'autour » signalait Gérardet.

Pour tout conseil ou appui technique adressez vous au coordinateur national du réseau : paul.brossault@onf.fr